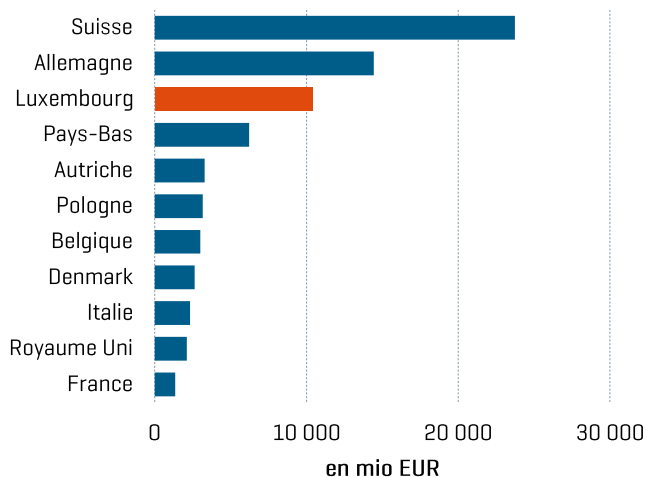


Les frontaliers belges gagnent plus que leurs collègues allemands ou français

En 2017, le Luxembourg a payé 10.6 milliards d'euros aux travailleurs entrants et a reçu quelque 1.5 milliards des frontaliers sortants. Les cotisations sociales reçues dépassent les prestations sociales payées aux non-résidents de 183 millions EUR. Le nombre de frontaliers retraités est encore relativement faible par rapport à celui des frontaliers actifs.

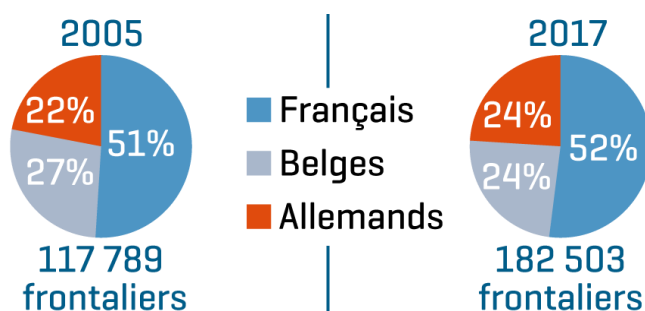
En Europe, seuls la Suisse et l'Allemagne, paient de plus amples rémunérations transfrontalières que le Luxembourg. La raison est évidente : ces deux pays sont beaucoup plus grands que le Grand-Duché.

LE LUXEMBOURG DANS LE TOP 3

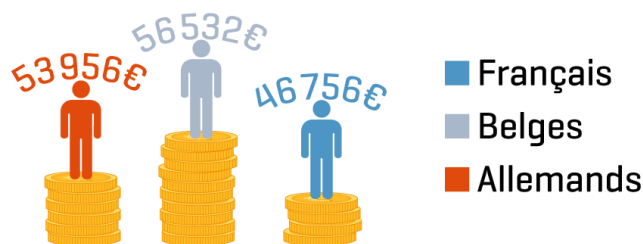


Source : EUROSTAT, principaux pays de destination de l'emploi transfrontalier en Europe en 2016 selon les rémunérations versées à l'étranger

Entre 2005 et 2017, le nombre de frontaliers entrants augmente de 3.7% en moyenne par année. La crise économique de 2007-2008 ne semble avoir eu qu'un impact limité. En plus, pendant les deux dernières années la hausse du nombre des frontaliers a accéléré : +4.1% en 2016 et +3.5% en 2017. La plupart des frontaliers viennent de France. Leur part relative est restée stable entre 2005 et 2017 [52%]. La part des ressortissants de l'Allemagne a augmenté de 22% à 24%. Au cours de la même période, celle des frontaliers belges a baissé de 27% à 24%.



Le salaire annuel moyen (sans cotisations sociales à la charge des employeurs) des frontaliers entrants varie selon leur pays d'origine. En 2017, les frontaliers français touchent environ 10 000 euros de moins par année que leurs collègues belges et presque 7 000 euros de moins que leurs collègues allemands. Cette différence s'explique par le fait que les frontaliers français sont surreprésentés dans des activités moins bien rémunérées comme le secteur de l'horesca, le commerce ou le travail intérimaire.



L'analyse des pays de provenance des frontaliers présente une particularité statistique : les institutions internationales sont considérées comme territoires extraterritoriaux. Ils ne font dès lors pas partie du pays d'accueil, ni d'un point de vue juridique, ni selon la méthodologie de la balance des paiements. Les employés de ces institutions sont considérés comme des frontaliers. Les

deux principaux pays affectés par ce phénomène sont la Belgique et le Luxembourg. En 2016, les résidents belges touchent 3.5 milliards d'euros des institutions européennes au titre de rémunération, contre 1.2 milliard d'euros pour des résidents du Luxembourg.

Peu de frontaliers sortants

Le nombre de frontaliers entrants [182 503 en 2017] est beaucoup plus important que celui des frontaliers sortants [12 490]. En réalité, il n'y a que 1 451 personnes qui traversent les frontières pour gagner leur pain en France, Belgique, ou en Allemagne. La majeure partie des frontaliers sortants [88% en 2017] travaillent auprès d'institutions européennes et d'institutions internationales non européennes.

Total des frontaliers sortants

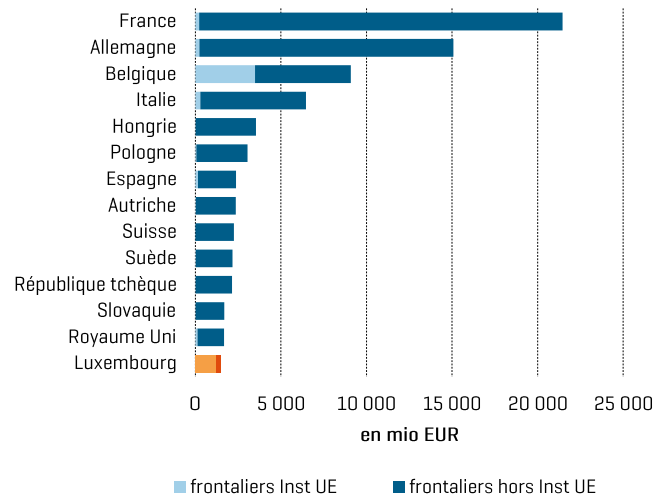
12 490



En 2017, l'emploi total des organisations internationales au Luxembourg s'élève à 14 100 personnes dont 11 039 vivent au Luxembourg. Les autres personnes [3 061] résident en Allemagne, France et Belgique. Les flux de leurs rémunérations ne sont donc pas considérés dans la balance des paiements du Luxembourg.

Notamment en raison de leur degré de qualification plus élevés et des différences entre les taux de cotisations sociales à la charge des employeurs, les fonctionnaires des institutions internationales [frontaliers sortants] touchent en moyenne des rémunérations plus importantes que les résidents travaillant dans les pays limitrophes.

LE LUXEMBOURG FERME LA MARCHÉ



Source : EUROSTAT, principaux pays de provenance des frontaliers en Europe en 2016 selon les rémunérations reçues de l'étranger

Les institutions européennes comprennent entre autres la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement, la Cour de justice européenne et les écoles européennes au Luxembourg. Les entités extraterritoriales non européennes incluent Eurocontrol, la Cour de justice EFTA et la NSPA [NATO Support and Procurement Agency].

Définitions

Dans la balance des paiements, la rémunération des salariés se compose des salaires et traitements bruts ainsi que des cotisations sociales à la charge des employeurs. Pour les frontaliers sortants, ce coût salarial est repris au crédit (recettes), alors qu'il figure au débit (dépenses) pour les frontaliers entrants.

En réalité les impôts et contributions sociales sont payés directement par les employeurs à l'instance responsable de leur pays respectif et non pas aux frontaliers. Dès lors, afin d'équilibrer les écritures dans la balance des paiements, les frontaliers reversent « statistiquement » ou « comptablement » les impôts et cotisations sociales [préalablement reçus en tant que « rémunération »] aux instances du pays de leur employeur.

Robert Michaux

STATEC
 info@statec.etat.lu
 [+352] 247-84219
 www.statistiques.lu
 ISSN 2304-7135